// COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25 novembre 2026

Contrats solaires : le gouvernement sort la tronçonneuse et veut mettre fin unilatéralement à 225 000 contrats !

Les ménages français, les agriculteurs, les collectivités et les entreprises qui ont investi dans des installations solaires depuis des années vont voir leurs contrats avec l'Etat être remis en cause à travers un amendement que le gouvernement souhaite présenter au Sénat dans le cadre de l'examen du projet de loi de Finances. Ce sont près de 225 000 contrats dits « S6/S10 » qui sont concernés. La filière solaire dénonce avec la plus grande fermeté la brutalité et l'irresponsabilité d'une telle approche, qui va mettre de très nombreuses entreprises en difficulté et qui envoie un message de défiance majeur à l'égard des investisseurs et des banques. Elle appelle l'ensemble des sénateurs à rejeter en bloc cette proposition la semaine prochaine lors du vote sur le projet de loi de Finances.

Ces centaines de milliers d'installations solaires ont été rendues possibles par des financements portés par des particuliers, des banques, des agriculteurs, des PME, des mutuelles, des caisses de retraite, des assureurs, des fonds d'épargne… Tout un écosystème qui repose sur la confiance dans les contrats avec l'Etat. Un potentiel défaut de l'Etat à travers une résiliation brutale de ces contrats est impensable.

Ces installations génèrent des recettes fiscales locales et des retombées importantes en matière d'emplois directs et indirects dans les territoires. Ils bénéficient fortement au monde rural, avec des milliers de centrales sur des hangars agricoles qui contribuent à consolider le modèle économique d'exploitations qui en ont résolument besoin. Les contrats S06-S10 ont permis la structuration des premières entreprises de la filière, l'émergence et la pérennisation de capacités de production, qui contribuent aujourd'hui durablement à l'activité économique et à l'emploi local. Leur importance est d'autant plus significative dans les territoires ultramarins, où la production électrique locale et la diversification du mix énergétique constituent des enjeux majeurs de souveraineté et de sécurité d'approvisionnement.

La remise en cause rétroactive de ces contrats impliquerait aussi pour les banques une réévaluation du risque associé aux investissements soutenus par l'Etat. Celle-ci se traduirait par une hausse des primes de risque et donc par celle du coût du financement des projets impliquant la parole de l'Etat, solaires ou autres. Tous ces projets sont en effet financés à hauteur d'au moins 80 % par de la dette bancaire *sans recours*. L'arrêt des contrats, sans clause de sauvegarde pour les centrales, mettrait mécaniquement les producteurs en défaut vis-à-vis des prêteurs et en faillite *in fine*. A un moment où les capitaux privés seront plus que jamais nécessaires au financement de notre pays, l'Etat veut faire défaut sur ses engagements !

La filière solaire appelle le gouvernement à renoncer à cette approche funeste et appelle les Parlementaires, en premier lieu les Sénatrices et Sénateurs qui examineront l'amendement à faire respecter la parole de l'Etat et, plus important encore, l'Etat de droit.

Créé en 1983, ENERPLAN est le syndicat professionnel représentatif des entreprises de l'énergie solaire en France. Il porte la voix de la filière solaire et défend les intérêts de ses entreprises, productrices de chaleur et d'électricité, auprès des pouvoirs publics et des collectivités. Présentes sur l'ensemble de la chaîne de valeur et sur tous les marchés solaires (photovoltaïque au sol et sur bâtiment, agrivoltaïsme, solaire thermique, autoconsommation individuelle et collective), ses entreprises adhérentes contribuent au développement de solutions énergétiques décarbonées, compétitives et créatrices de valeur dans les territoires. ENERPLAN œuvre à la structuration et au développement de la filière, en s'appuyant sur l'expertise collective de ses membres et leur connaissance des enjeux techniques, économiques, réglementaires et environnementaux de l'énergie solaire.
www.enerplan.asso.fr

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment

pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr

Syndicat des énergies renouvelables